

TOTAL

Case 200

Pour **M.** Sirven Catherine { Case de l'ancienne
matrice :

19. **M.**

19. **M.**

19. **M.**

19. **M.**

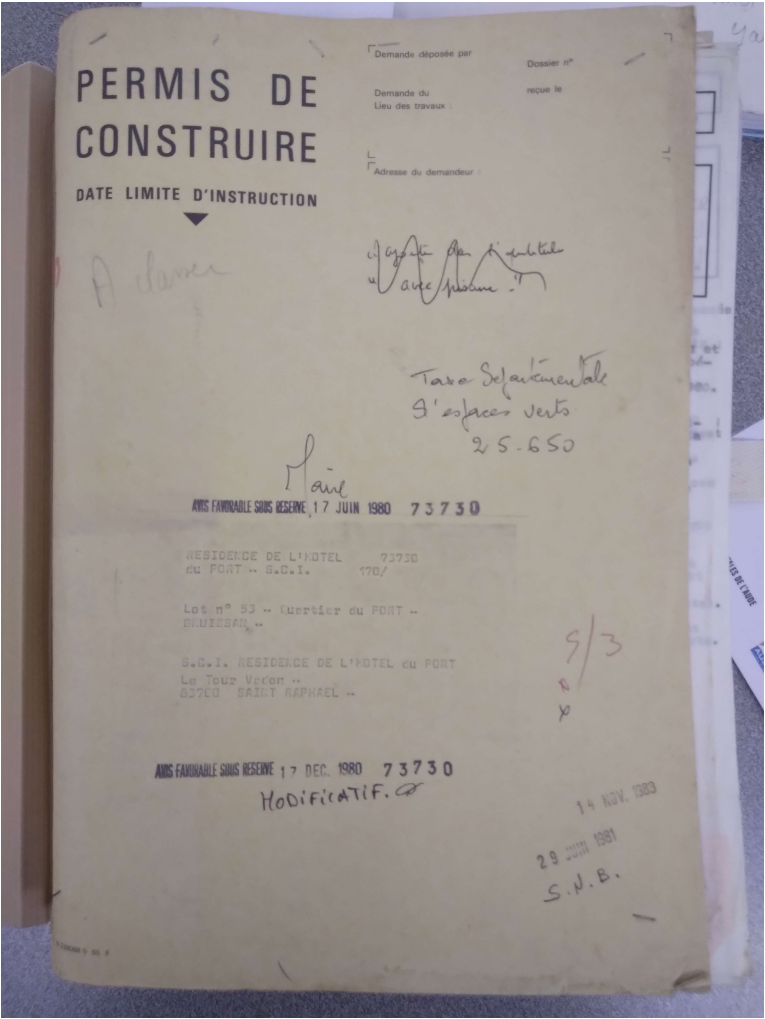
19. **M.**

19. **M.**

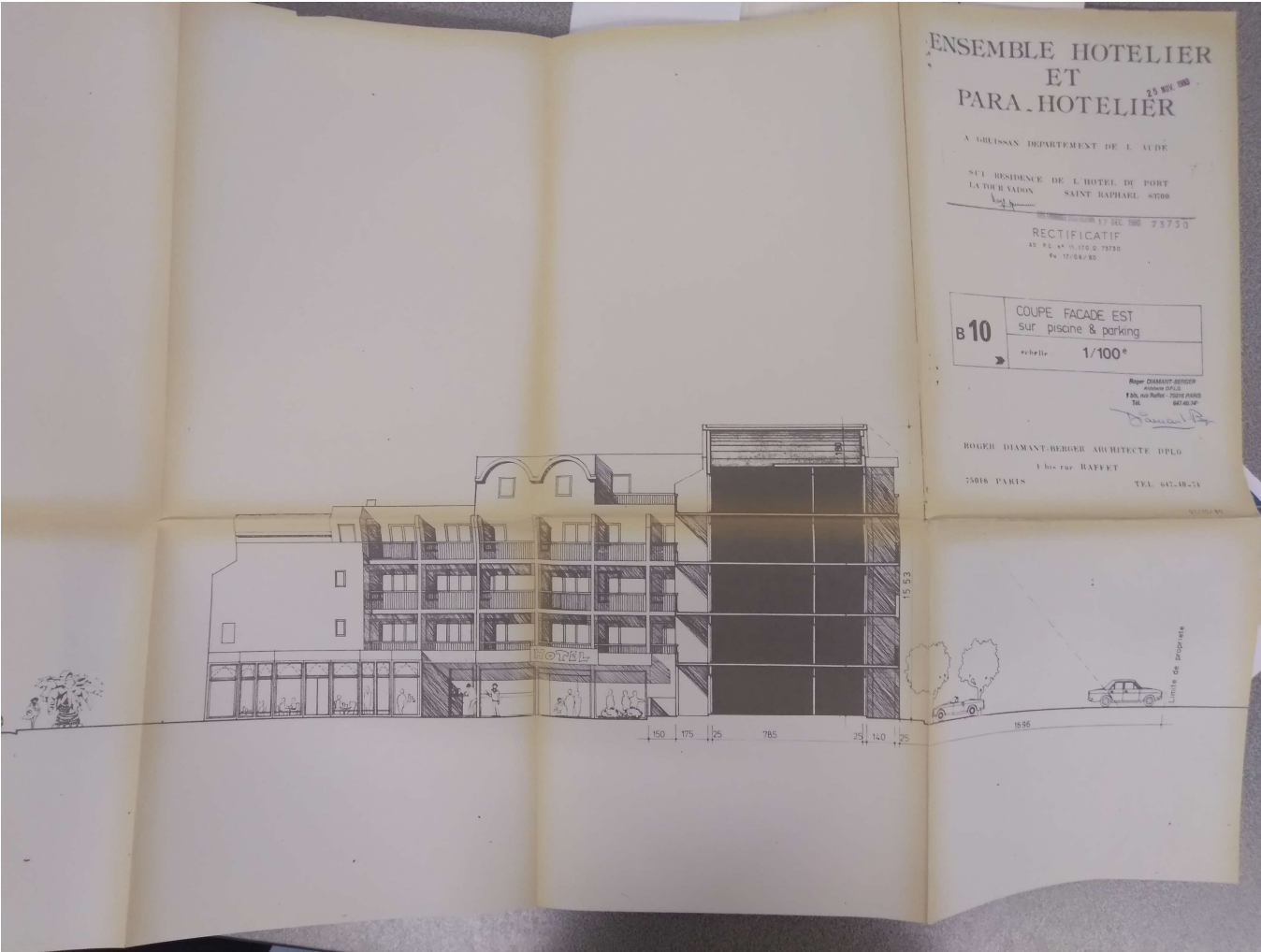
1932	144		1	A	114	Village	maison	593 75											
			2																
			3																
			4																
			5																
			6																
			7																
			8																
			9																

La matrice s'arrête en 1935, ensuite on passe au cadastre rénové.

Pour les biens les plus récents : le permis de construire (XX^e s.)



2568 W 68 Permis de construire



EMPLACEMENT RESERVE
AUX SERVICES
DU COMMISSARIAT

DOSSIER N°
BT 4156 Z

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSARIAT A LA RECONSTRUCTION

LOI DES 11 OCTOBRE 1940 - 12 JUILLET 1941
modifiée les 8 Novembre 1941 et 7 Octobre 1942

DOSSIER DE DESTRUCTION

MINISTÈRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Modèle 274 A

Conservatoire des Hypothèques
NANCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
à l'appui d'un dossier de dommages de guerre

Nom, prénoms et adresse du sinistré
7 Rue Chateaufort à Canacornne

Nom, prénoms et adresse du mandataire
St. Pierre la Mer par Flagey Saint Département d'Orne

Situation du bien sinistré : maison N° 50, logement au casernes des Jantes St. Pierre la Mer

Avez-vous été victime d'autres sinistres que ceux faisant l'objet de la présente demande ? non

Dans l'affirmative, indiquer ci-dessous pour chacun d'eux :

La nature du bien sinistré (immeuble, mobilier familial, exploitation agricole : entreprise commerciale, industrielle ou artisanale, etc.)	La situation du bien sinistré (adresse complète ; ne pas oublier d'indiquer le département)	Le numéro de la déclaration de sinistre (s'il vous en a été accusé réception) :	Le numéro (s'il vous a été) :
/	/	/	/

Avez-vous déposé pour le même sinistre, à un autre titre, une demande de réparation en espèces ou en nature ? non

Auprès de quelle administration ou organisme ? non

Indiquer la date et les montants des versements ou attributions dont vous avez bénéficié : non

NOTA - Il est inutile de rappeler les indications déjà portées sur la demande d'indemnité précédemment déposée relatives aux sommes perçues ou titre des dommages de guerre.

RÉUNION INSTRUCTION & ORGANISME
DÉLEGATION DÉP. DE L'AUBE

24 MARS 1949

DEMANDE DE RÈGLEMENT D'UNE INDEMNITÉ DE DOMMAGES DE GUERRE
AU MOYEN DE TITRE.

Je soussigné : (nom et prénoms) Canacornne Fernand

demeurant à : Canacornne 7. Rue Chateaufort

Agissant en qualité de : propriétaire (1)

demande que l'indemnité de dommages de guerre susceptible d'être attribuée, au titre du sinistre survenu le 1944, à (2) St. Pierre la Mer par Flagey Saint Département d'Orne, soit réglée, en totalité, au moyen des titres prévus à l'article 10 de la loi N° 48-1973 du 31 Décembre 1948.

Nature du bien sinistré : Montant des travaux ou des reconstitutions

Montant des travaux ou des reconstitutions	Case réservée à l'Administration
Montant des travaux ou des reconstitutions effectués en 1949	
Montant des travaux ou des reconstitutions effectués ultérieurement	
TOTAL	

Coatiment habitation : 90.000 ; 410.000 ; 500.000

N° de la déclaration de sinistre : Fait à Canacornne

N° du dossier : le 21 Mars 1949

s'il en existe un : signature

(1) Rayer la mention inutile.

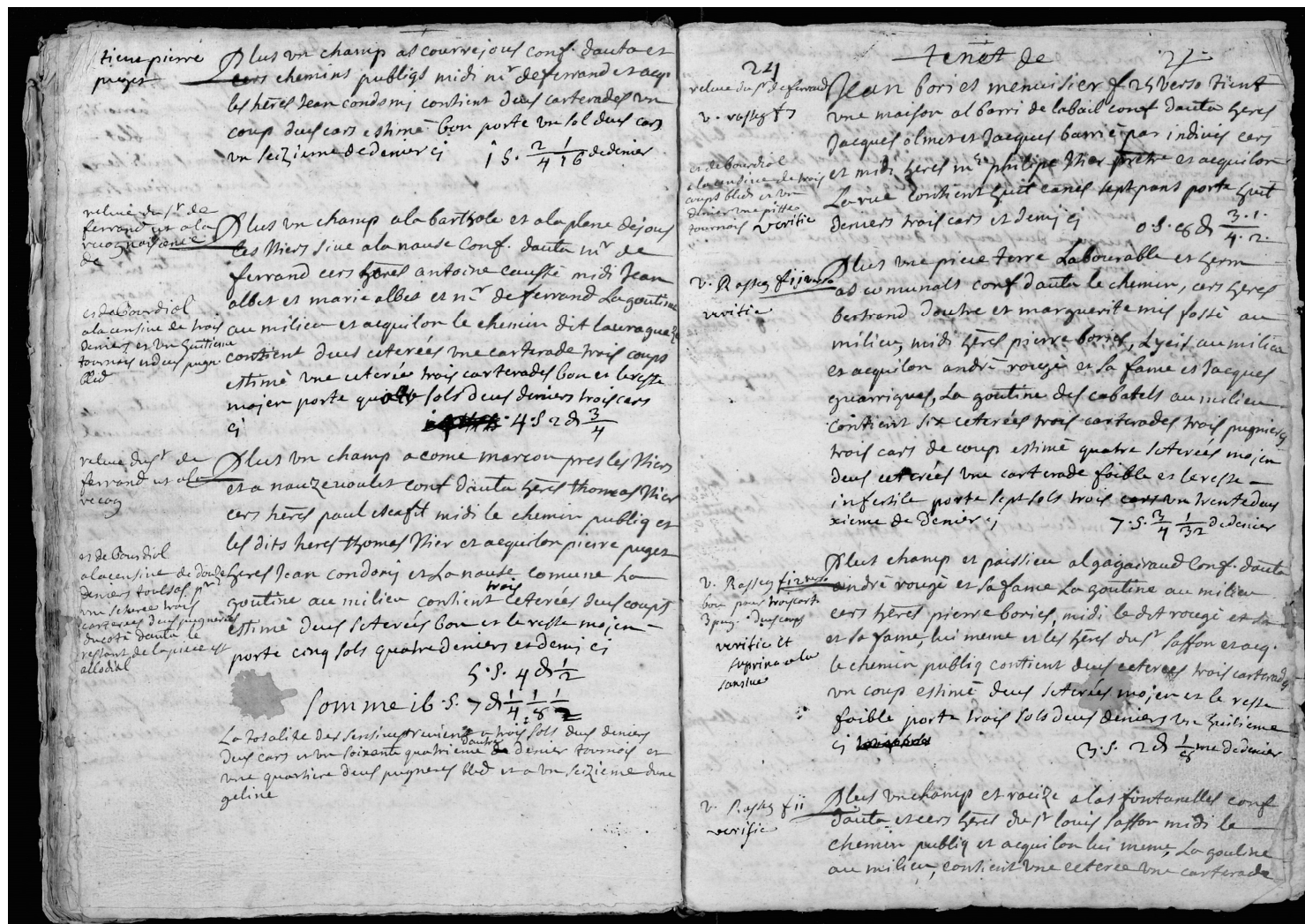
(2) Adresse complète.

(3) Bâtiment d'habitation - Bâtiment commercial - Bâtiment industriel - Bâtiment agricole - Matériel commercial - Matériel agricole - Matériel professionnel - Cheptel vif - stocks - etc.....

1646 W 6 Dossier de dommage de guerre

Sources complémentaires

• Les compoix



221

revenue du p^r de fennandv. 16 p^r 17

et de boudriol
 a la coudine de trois
 coups bled et un
 denier une pitte
 fournois veritie

Tenet de

27

Jean Cori es menuisier f^r 25 verso Rient
 une maison al Cori de labail cont dauter heres

Jacques olmes et Jacques barrie par indivis car

et midi heres m^r philipe Ther pretre et acquilon

Le vue contient huit canes sept pons porte huit

deniers trois car et demy q

0.3.68 $\frac{3.1.}{4.2.}$

• Prix-faits

L'an mil six cens dix huict et le dix neufviesme de may avant midy, dans la citté d'Allet, régnant très chrestien prince Louys, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, par devant moy notaire royal sousigné et tesmoins bas nommés, ont esté présans en leurs personnes Martial Baron et Pierre Aribaud maîtres charpentiers dudit Allet, lesquels de leur gré et franc vouloir ont promis et promettent à Monseigneur d'Allet de lui fere et contruire ung cartier de la maison que monsseigneur a acquise de en la forme qu'est cy après especiffié.

Premièrement seront tenus empoustamé tout à neuf le plancher d'une salle de ladite maison du cousté de la rue tirant à la terrasse et changer à ladite salle ses travettes et y fere troys corondats, les deux du cousté de Vallette et l'autre de cousté de ladite rue. Plus seront tenus de fere ung plancher dessus ladite salle tout à neuf garnis de saumiés, fillatte, postam et ung listons et lisse, néanmoins seront tenus de couvrir le toit comun dict ladite salle le garnir de bisle, ventrières, postam et les portes et fenestres nécessaires et ung encaissement pour fere une cheminée à ladite salle [...]

Empostemer : garnir de planches

Travette : petite poutre

Corrondes : solives de bois entrecroisées ou parallèles verticales et dans ce cas placées à un pan l'une de l'autre

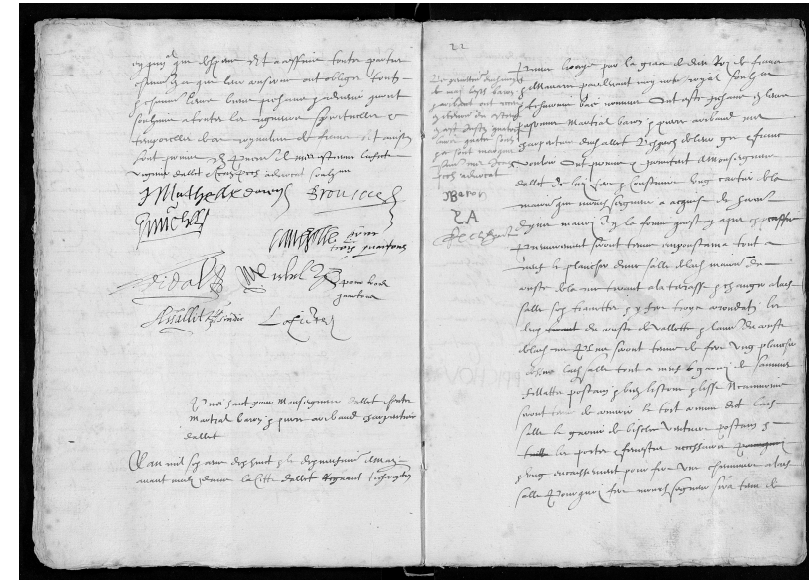
Filate : poutre mince et longue utilisée pour établir des échafaudages. Les corondats inférieurs doivent avoir 12 pans de longueur, ceux du première étage 9 pans de longueur. Le rez-de-chaussée faisait alors environ 3m de hauteur alors que l'étage supérieur que 2.25m de hauteur. Cette disposition mettait à l'abri de la pluie les portions inférieures de la façade mais elle assombrissait la vue et diminuait l'aération des pièces inférieures.

Postam : planche utilisée dans la construction. Elle devait être sans défaut, avoir été coupée à la bonne saison.

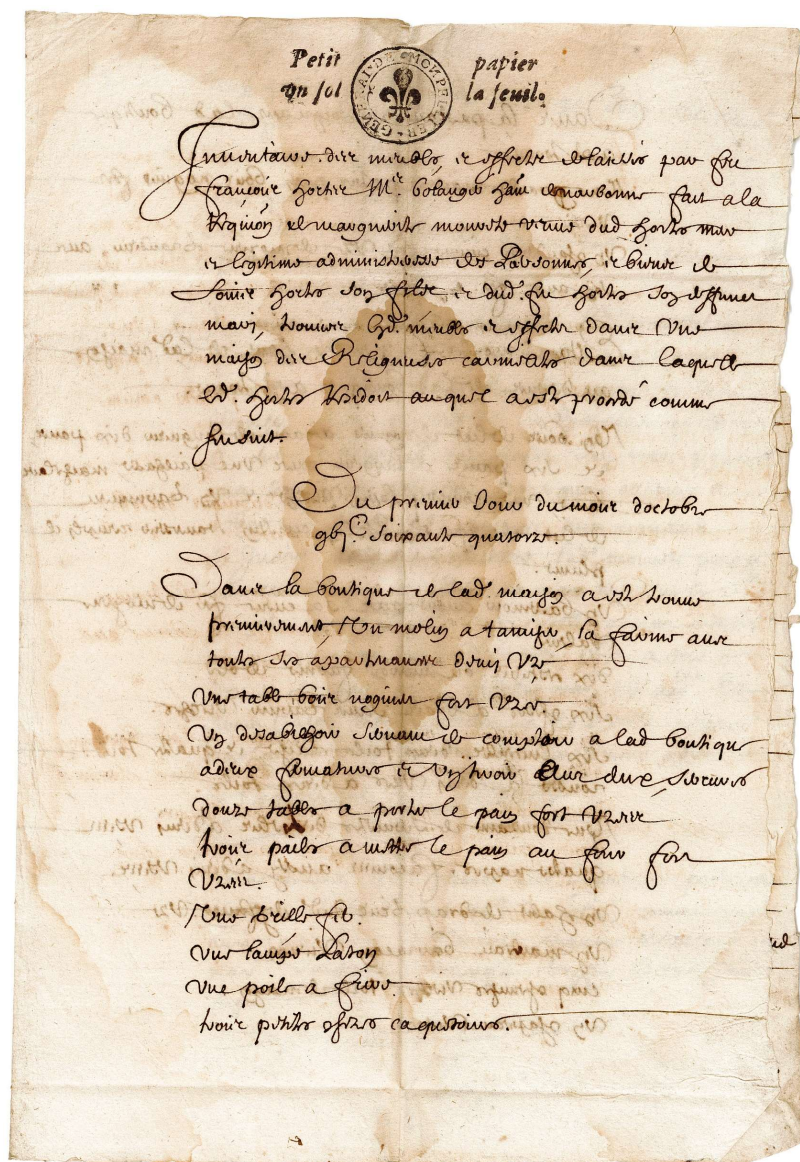
Liston : liteau, c'est-à-dire pièce de bois généralement rectangulaire, de faible section, qu'on cloue sur les poutres pour servir de support aux tuiles et qu'on utilise aussi en menuiserie pour divers usages

Bisles : faîtes, éléments d'une charpente, pièces de bois horizontales qui réunissent les extrémités supérieures des poinçons de fermes

Ventrière : panne, élément d'une charpente, pièce placée parallèlement à la poutre de faite sur les flancs du comble



Inventaires après décès



B 4256

Inventaire des meubles et effets délaissés par feu François Hortes, m(âitre) bolanger, ha(bita)nt de Narbonne, fait à la réqui(sit)ion de Marguerite Mourèze, veuve dud(it) Hortes, mère et légitime administreresse des personnes et biens de Louis Hortes, son fils, et dud(it) feu Hortes, son deffunct mari, trouvés lesd(its) meubles et effets dans une maison des religieuses carmélites dans laquelle led(it) Hortes résidoit, auquel a esté procédé comme s'en suit.

Du premier jour du mois d'octobre M VI^C soixante quatorze.

Dans la boutique de lad(ite) maison a esté trouvé

premièrement un molin à tamiser la farine avec toutes ses appartenances demi uzé ;

une table bois noguier fort uzée ;

un désabilhoir servant de comptoir à lad(ite) boutique à deux fermatures et un tiroir avec deux serrures ;

douze tables à porter le pain fort uzées ;

trois pails à mettre le pain au four fort uzées ;

une grille fer ;

une lampe laton ;

une poile à frire ;

trois petites chères caquetoires

N° 2799

Inventaire
Sandrae

Du 30 septembre 1904

(217)

L'an mil neuf cent quatre le trente septembre
à une heure de l'après midi, dans une maison d'habitation,
située à Carcassonne, rue Ramoulet numéro
dix-neuf.

À la requête de Madame Baichère (marie
Clara sans profession veuve de M. Sandrac
(Clément François) en son vivant chef de
division à la préfecture de l'Aude, domiciliée à
Carcassonne;

Agissant :

1° A cause de la communauté légale des
biens qui a existé entre elle et ledit M. Clément
François Sandrac quand vivait son mari,
demeurant ensemble à Carcassonne, à
défaut de contrat de mariage préalable à
leur union célébrée à la mairie de Carcassonne
le seize septembre mil huit cent soixante-
dix-huit.

2° Comme habile à ~~se faire~~ porter héritière
pour un quart en toute propriété et pour
un quart en usufruit (avec dispense de faire
inventaire) de tous les biens meubles et
immeubles dépendant de la succession de
son dit mari, aux termes du testament
olographe de ce dernier en date à Carcassonne
le douze mars mil huit cent quatre-vingt-
quinze ouvert aux formes de droit et déposé
aux minutes de M. Ruffel notaire soussigné

Procédé à l'inventaire fidèle et à la description
exacte de tous les meubles meublants, effets et
objets mobiliers, deniers comptants, titres, papiers
et renseignements pouvant dépendre tant de la
communauté de biens qui a existé entre M. et
M^{me} Sandrac que de la succession de M. Sandrac,
ou les conservant, le tout trouvé dans les lieux —

Au rez-de-chaussée : Dans une pièce
servant de salon éclairée par une croisée à l'aspect
du nord, il a été représenté :

Un canapé, quatre fauteuils, cinq
chaises, recouvert en étoffe fleurs cent dix
francs

Un piano Focke, deux tabourets,
cent cinquante francs

Huit tableaux portrait de famille

Un tableau peinture cadre doré
études et objets, huit francs

À reporter

110 00

150 00

Même

8 00

268 00

Report. — 268.00

Une glace ancienne avec fronton
quinze francs 15 00

Une glace carré cadre doré dix francs 10 00

Une pendule sous globe à colonnes, deux
chandeliers cuivre, deux lampes à pétrole, deux
pots, un sujet porcelaine, vingt francs 20 00

Une console dessus marbre gris dix francs 10 00

Une coupe albâtre, un sujet plâtre moulé,
quatre francs 4 00

Quatre petits tableaux peinture, cadres dorés
quarante francs 40 00

Un dessin à la plume cadre doré six francs 6 00

Une étude crayon cadre doré deux francs 2 00

Rideaux de croisée et store six francs 6 00

Une carpelette et une descente de lit six francs 10 00

Trois porte-rases et deux statuette plâtre

3E 20733

- Les biens nationaux


 En vertu de la République française, une
 et indivisible et le Vingt sixième Vendémiaire
 moi-même Jean Rose habat fils officier
 Ministériel au tribunal Criminel de Département
 de la Seine domicilié à Concarneau soussigné
 en la requête du Citoyen agent National près
 l'administration du District de Concarneau
 qui fait élection de domicile à son Bureau
 d'après les dispositions des décrets des 12 février
 et 4 avril 1792 relatifs aux émigrés 17 thermidor
 et 22 Ventose relatifs aux biens et meubles des
 émigrés, déportés, condamnés et réchappés, et en
 vertu d'un décret du 10 vendémiaire par lequel
 l'Assemblée nationale a ordonné que les biens
 saisis et saisis et confisqués en vertu des
 pouvoirs ainsi donnés par l'administration
 du District à aiguebelle nix sous la main de
 la République et de la justice de la main
 du Citoyen anachète Roussel marchand,
 locataire de plusieurs appartements d'une maison
 saisis ayant appartenu au Citoyen aiguebelle et son
 procureur fonde, tous les meubles et effets et autres
 objets qui ont été saisis en son pouvoir par le
 Citoyen aiguebelle lors de son départ et qui consistent
 d'après la déclaration du Citoyen anachète Roussel
 a lui même dans la maison du Citoyen aiguebelle,
 En un sofa avec deux Bergères garni en
 Colonne de Vieux une table de Caillé une ditte
 petite de Noyés une ditte de meuble avec des

D'après la déclaration du Citoyen anachète Roussel
 a lui même dans la maison du Citoyen aiguebelle,
 En un sofa avec deux Bergères garni en
 Colonne de Vieux une table de Caillé une ditte
 petite de Noyés une ditte de meuble avec des

1 Q 700 : Estimation des biens des émigrés

piés de fer, une tapisserie en plâtre de toile peinte
un trumeau de cheminée deux Girandoles une
douzaine de Vieilles Chaises de Saitte trois
Echelles dont une double trois comptoirs une
Epinette un Baue a forme de table, un Bureau
deux drapiers, une table a theilene avec sa
Caille, un Berceau d'Enfant tres vieux une
paire Corbel tres Vieilles deux Baues à
paille de draps et Chevalet une Normaine
un autre Sopha avec six chaises et deux
fauteuil Garnis une cinquaintaine de vases
Boulou mauvais, un Bayard, deux cerles de
fer des couteaux neufs qui nous ont été
posés avec des pantalons une Cuire et une
Broche pour brocher les draps, un vieux
Bois de lit, autre petit Sopha Garni, autre
table de Maitre avec deux piés de fer, autre
table de Bois a quatre piés d'orneau deux
table a manger dont une a pliant, un moulin
à paille le farou et finalement un ceram à
plaisance feuille de laquel se fait de ces
inventaires de laime au pauvre et garde du
Archipel que j'ai établi de quater et de positaine
d'y en a quel j'ai fait de l'effort de l'endebatir
qu'en faveur de la republique et a peine d'être
tenue de montant d'icelles et de tout de peul

piés de fer, une tapisserie en plâtre de toile peinte
un trumeau de cheminée deux Girandoles une
douzaine de Vieilles Chaises de Saitte trois
Echelles dont une double trois comptoirs une
Epinette un Baue a forme de table, un Bureau
deux drapiers, une table a theilene avec sa
Caille, un Berceau d'Enfant tres vieux une
paire Corbel tres Vieilles deux Baues à
paille de draps et Chevalet une Normaine
un autre Sopha avec six chaises et deux
fauteuil Garnis une cinquaintaine de vases
Boulou mauvais, un Bayard, deux cerles de

Procès Verbal de

Consistance et destination

d'une Maison et jardin situés

dans la Commune de la Cité

ayant appartenu à l'émigré Nicolas

ex devant chanoine.

Département de l'Aude

District de Carcassonne

Canton de la Cité

Municipalités de la Cité

Bien National Provenant de

L'émigré Nicolas ex devant chanoine
ex devant chapelain de la Cité.

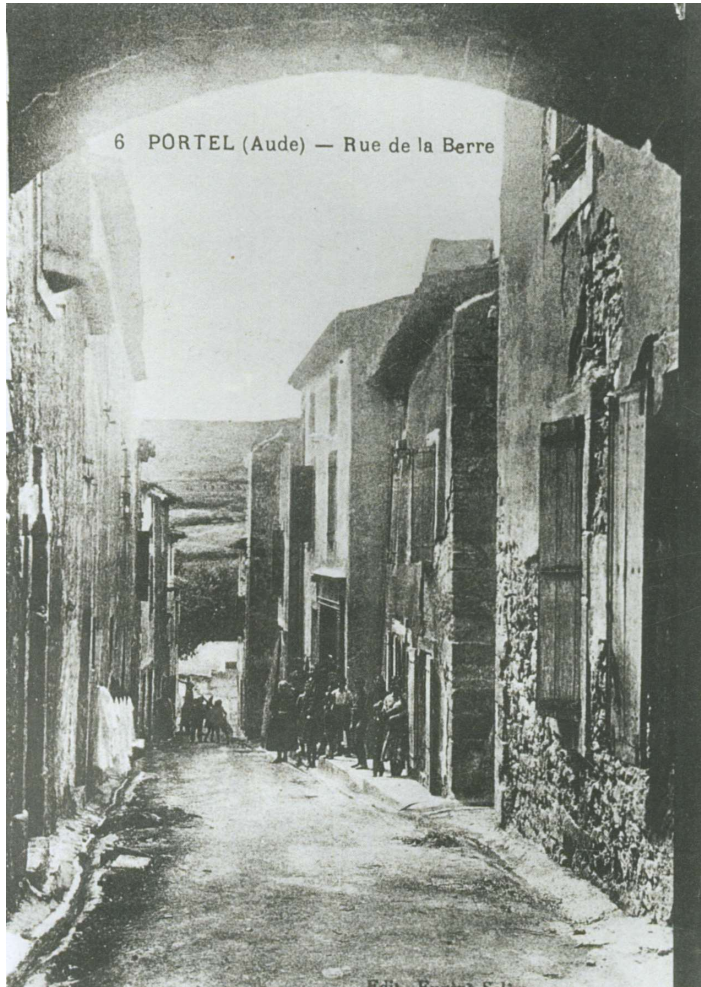
L'Auditeur de la République française aue et
inévitable et le système pour le motif de l'ordre
en exécution de la Commission aue donnée par
le Directoire du District de Carcassonne département
de l'Aude en date du 23 jour du mois de juillet

Devant nous Jean François Loup avec Cultivateur
et pierre D'Anglo geometre et architecte
Commissaire experte soussigné demeurant à
Caracas nous hommes transportés accompagnés
des officiers Municipaux de la Municipalité de la
Cité sur un bien National appelé la maison
D'Arrolles provenant de l'ingénieur Paul Arrolles
cy devant chanoine de cy devant chapitre
de la Cité et après l'avoir parcourue avec les dits
officiers municipaux, et après avoir pris l'avis de
l'enseigneur Huet d'après la population
de la Cité et les facultés des habitants nous
avons jugé que la dite maison sous saule
Cité se doit diviser pour être vendue et qu'il devoit
former un seul bien d'ingénieur.

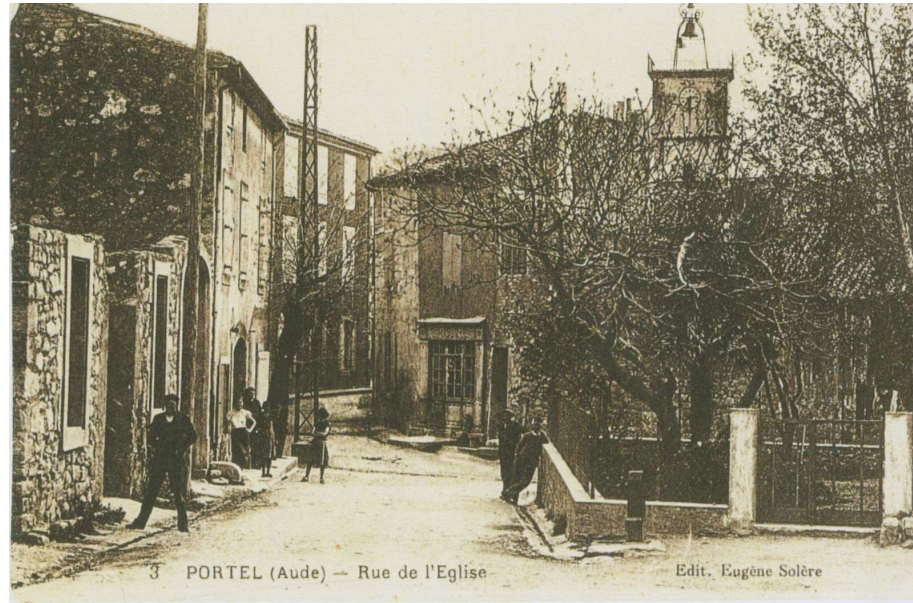
Ledit Bien Considéré en une maison avec une
Cour et jardin, la dite maison avec la Cour sous
de la contenance de quatre vingt cinq cannes
et le jardin contient deux Coups un quart
le tout ne forme qu'un seul et même Corps
qui confronte du devant la rue des cy devant
Religieuses, du midi. La maison ou loge moulvillie
ayant appartenu au cy devant chapitre de
Cathédrale et du septentrion un peu du dit Levant
et encore du dit Septentrion le Citoyen David. La
dite maison est assés en état excepté le grand
escalier qui a besoin d'être réparé, le jardin
neuf ferme quelque arbre fruitier et la terre qu'il
contient est assez bonne d'après notre propre
examen nous avons estimé que le produit annuel
de la dite maison et jardin peut se porter
à la somme de quarante cinq livres, en d'après le prix

former un seul Lot d'ingénieur
Ledit Bien Considéré en une maison avec une
Cour et jardin, la dite maison avec la Cour sous
de la contenance de quatre vingt cinq cannes
et le jardin contient deux Coups un quart
le tout ne forme qu'un seul et même Corps
qui confronte du devant la rue des cy devant
Religieuses, du midi. La maison ou loge moulvillie
ayant appartenu au cy devant chapitre de
Cathédrale et du septentrion un peu du dit Levant
et encore du dit Septentrion le Citoyen David. La
dite maison est assés en état excepté le grand
escalier qui a besoin d'être réparé, le jardin
neuf ferme quelque arbre fruitier et la terre qu'il
contient est assez bonne d'après notre propre
examen nous avons estimé que le produit annuel
de la dite maison et jardin peut se porter
à la somme de quarante cinq livres, en d'après le prix

- Documents figurés



141 Dv4 Portel des Corbières



Cas particuliers

- **Votre maison est un ancien moulin**

- Cadastre
- Compoix
- Registres notariés
- Série S (et SW) pour les moulins à eau uniquement

2 Fi 1676 – Moulin à vent de Cugarel (Lauragais).
Photographie début XXe siècle.



S 517-520	Lampy.	1825-1907
517	Alzonne (1881) ; Raissac-sur-Lampy (1895-1897) ; Saint-Martin-le-Vieil (1859-1860) ; Saissac (1857) ; Villemagne (1859-1886), 1857-1897.	
518	Cenne-Monestiés (1826-1907) ; Cau (1830-1863) ; Barthez (1856-1872) ; Barrage : travaux défensifs (1880-1905) ; Bonnafous-Tesseyre (1907) ; Daydé (1840-1900) ; divers propriétaires (1826-1831) ; Escourrou (1866-1896), 1826-1907.	
519	Cenne-Monestiés (1825-1902) ; Gauzion et Grave (1863-1864) ; Guillère (1877) ; Lannes (1894) ; Laval-Gauzion (1845-1863) ; Mir frères (1825-1867) ; Pouillès (1844-1846) ; Richard (1833) ; Rouquairol (1902) ; Sompayrac (1869-1874) ; Siau (1847) ; Thomas (1865) ; Toursier (1833), 1825-1902.	
520	Cenne-Monestiés (1880-1886) : construction du réservoir sur la rivière, 1880-1886.	
S 521	Lalauze : Villeneuve-les-Minervois (1872). Lalécune : Moux (1892-1893). Laléoude : La Redorte (1882-1883). Lalonde-du-Pouxet : Brénac (1899-1907). Lamartine : Montréal (1872-1874). Lambe : Saint-Papoul (1846-1883). Lambronne : Caudeval et Peyrefitte-du-Razès (1847-1892). Landrogoul : Pépieux (1895-1900).	1846-1907
S 522	Lalga ou Lasmouilléros : Marsa (1900-1901). Lalane : Pieusse (1864-1867). Larénal : Laure (1873). Lartigas : Tuchan (1832-1873). Laspeyros ou Ramié : Pezens (1872-1893). Lasprados : Ventenac-d'Aude (1878). Latour : Monze (1881-1882). Laudot : Labécède-Lauragais (1906). Lavadou : Sigean (an XIII). Laval : Peyriac-Minervois (1847-1900). Lavalette , ruisseau de (1839) ; Lavalette : Maisons (1881-1882) ; Aragon (1870) ; Quillan (1840-1842).	an XIII-1906
S 523-526	Lauquet.	1819-1907
523	Clermont-sur-Lauquet (1838-1839) ; Couffoulens (1858-1887) ; Fajac-en-Val (1866-1876) ; Greffeil (1839-1871), 1838-1887.	
524	Ladern (1877-1886) ; Leuc (1859-1873) ; Mas-des-Cours (1820-1893), 1820-1893.	
525	Saint-Hilaire, 1819-1907.	
526	Verzeille (1830-1896) ; Villefloure (1870-1871), 1830-1896.	

MINISTÈRE D'ÉTAT
INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE
AFFAIRES CULTURELLES
NOTICE DE REPÉRAGE

Comité Départemental
d'Inventaire
de l'AUDE
(ne rien inscrire dans cet intervalle réservé à l'immatriculation)

Commune LIMOUX Situation Limoux-ville
Monument Maison.

SITUATION EXACTE
Rue du Palais, N° 10.
Parcelle cadastrale N° 186; section AE.

DATES CONSTRUCTION ET PRINCIPAUX REMANIEMENTS

-1689.

PROPRIÉTAIRE

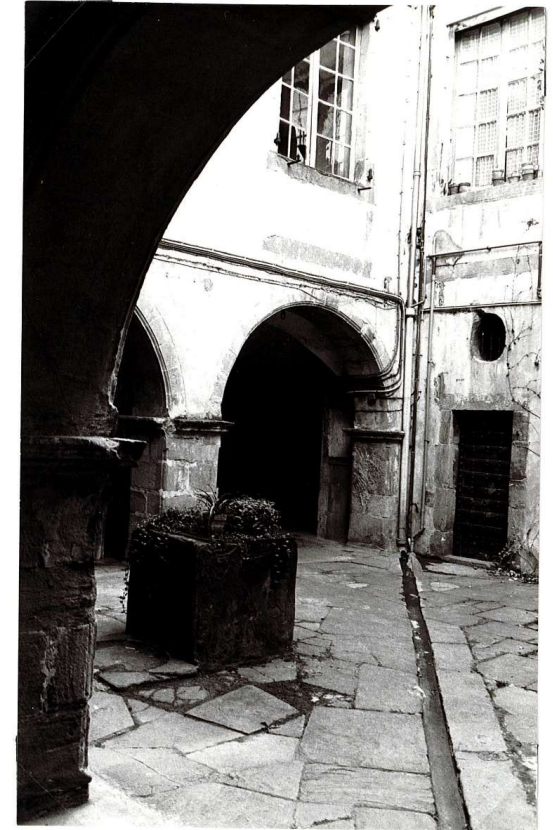
DESTINATION ACTUELLE
Habitation.

NOTICE ÉTABLIE le 29 / XI / 1978.

par Jean BLANC. qualité Vacataire.

OBSERVATIONS

- Votre maison est un (ancien) château



59 J 28 - Dossier de l'inventaire des Monuments Historiques

Maison N° 10, Rue du Palais, LIMOUX

I. Description : Une grande porte, possédant des encadrements de pierre, et d'une unique charnière atteignant 1 mètre 60, donne accès à cette demeure, sise au N° 10 de la rue du Palais à LIMOUX.

En ce qui concerne cette porte, on doit remarquer notamment la présence de deux marteaux (deux queues de lions sculptés).

Après avoir franchi le seuil, on pénètre dans un grand couloir d'une largeur de 2 mètres 50 et d'une longueur de 13 mètres 85.

Ce couloir dallé reçoit la lumière provenant de la présence d'une cour intérieure. Cette cour est dallée. Ses côtés Nord, Est et Ouest présentent, chacun, deux arcades. Chacune de ces arcades est composée de dix neuf claveaux. Les deux des claveaux de l'une des arcades du côté Ouest portent une date indiquant l'année 1689. Les piliers servant de support à ces arcades possèdent une hauteur égale à 1 mètre 60.

À l'intérieur de la dite cour, il convient de remarquer la présence d'un puits. L'orifice de ce dernier est délimité par quatre dalles d'une hauteur égale à 0 mètre 80. Ces dalles, reliées entre elles par des tenons de fer servent de support à une grille.

L'intérieur du puits, bâti en pierres sèches, est de forme section circulaire ; le niveau actuel de l'eau se situe à 3 mètres de profondeur par rapport au niveau du sol de la cour.

Faisant face à cette cour, il convient de mentionner la présence d'un escalier

de pierre tournant à gauche de quatre volées droites, possédant une très belle rampe en fer forgé, datée de l'an 1844.

Sur les murs de la cage d'escalier, au niveau du premier étage, sont visibles cinq bustes de plâtre, représentant des Empereurs (notamment Auguste) et des Impératrices de l'Antiquité Romaine. Ces bustes ont certainement été scellés au XIX^e siècle.

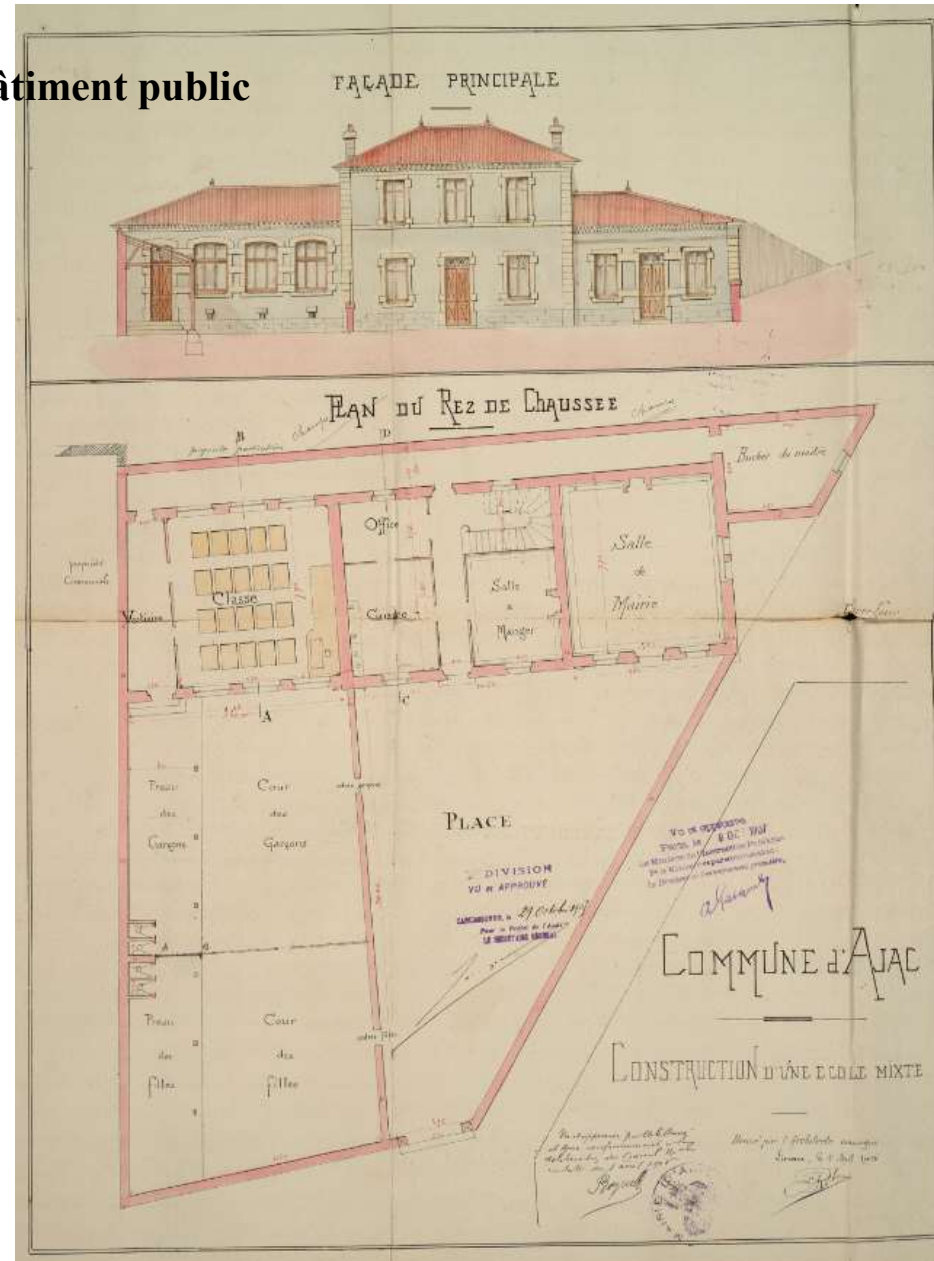
II. Commentaire :

Cette demeure qui a du voir le jour au cours de la deuxième moitié du XVIII^e siècle n'est pas un cas unique dans la ville de Limoux. En effet, de semblables immeubles possédant des cours intérieures se situent notamment au N° 8 de la rue du Palais, au N° 9 de la rue de la Prairie, au N° 18 de la rue de la Touzanne — pour ne citer que ces exemples.

En outre, nous pouvons dire que, grâce aux nombreuses observations effectuées concernant plusieurs maisons de cette localité, la deuxième moitié du XVIII^e siècle semble être une période de constructions assez importante ; comme peut en témoigner par exemple une demeure située sur la place de la République dont une arcade porte l'arcade la date indiquant l'année 1682.



- Votre maison est un ancien bâtiment public



2 Op 13 – Plan de l'école d'Ajac (1906)

Les prochains ateliers de l'Histoire

<https://archivesdepartementales.aude.fr/les-ateliers-de-lhistoire>

- mardi 10 décembre, 14h30-16h : Les impôts et leurs archives

Les archives fiscales, par l'abondance et la diversité des informations qui y sont renseignées, constituent une source précieuse pour les recherches généalogiques. Après un historique de la fiscalité en pays d'Aude de l'Ancien Régime au XXe siècle, une typologie des documents fiscaux vous sera présentée.

- mardi 14 janvier, 14h30-16h30 : Les archives de l'Enregistrement COMPLET

Les archives de l'Enregistrement sont des documents de l'administration fiscale dont l'accès peut sembler ardu. Mais lorsque l'on sait les exploiter, elles sont une source très riche pour l'histoire familiale et foncière (recherche de succession, de vente, de servitude...). Cet atelier (limité à 15 pers.) sera composé d'une partie théorique et d'exercices pratiques.

- mardi 4 février, 14h30-16h30 : Les archives des Hypothèques COMPLET

Découvrez tous les secrets d'une autre source essentielle pour l'histoire foncière : les archives des Hypothèques. Quelles sont les informations que l'on peut y trouver ? Comment utiliser les registres d'inscription et de transcription d'actes ? Cet atelier (limité à 15 pers.) sera composé d'une partie théorique et d'exercices pratiques.